



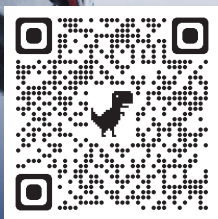
ENTRE DEUX RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

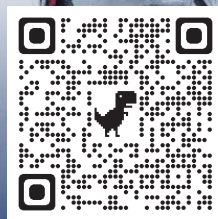
No 147 • Décembre 2024

NÉGO : c'est parti !

SITE DU 8922



JOURNAL EDR



NÉGO NÉGO NÉGO

Notre nouvelle adresse POSTALE : 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Notre site internet

<http://uasq8922.org>

Pour écrire au journal

journal8922@uasq8922.org

MESSAGE DU PRÉSIDENT



LA FIN DE RADAR SÉCURITÉ ?

Au moment d'écrire ces lignes, la compagnie Radar s'est mise sous séquestre et a donné le mandat à une firme pour tenter de redresser ses finances. Depuis le début du mois de septembre, notre équipe a fait de nombreux appels pour récupérer les informations des agents de Radar et ont fait tous les recours possibles pour obtenir l'agent dû pour les paies des agents. Comme des bandits, Radar ont cessé de répondre du jour au lendemain, autant à leurs agents qu'à nous. Et sans aucun préavis ni explications, ils ont laissé des centaines d'agents dans le noir et l'inquiétude. Heureusement, la plupart des clients ont brisé leur contrat avec Radar pour prendre une agence qui allait payer les agents sur leur contrat.

La prochaine étape? Il faut attendre que la faillite soit déclarée pour pouvoir profiter du programme de protection des salariés. Ce programme permet d'aller récupérer jusqu'à environ 8500\$ en cas de faillite. Nos avocats sont sur le dossier, et mettent de la pression pour que la faillite soit déclarée le plus rapidement possible. Nous mettons à jour régulièrement notre site web www.uasq8922.org pour vous donner le suivi.

LA NÉGOCIATION PROVINCIALE EST COMMENCÉE

Merci à tous ceux qui ont participé et qui se sont déplacé pour vous prononcer sur le cahier de négociation. Vos opinions sont essentielles pour que les conditions de travail qui seront dans la prochaine convention reflètent vos demandes et votre réalité.

SOUTIEN EN CAS DE GRÈVE ADOPTÉ

Vous avez voté à 96% pour l'adoption de la création d'une épargne permettant le versement d'une indemnité monétaire en cas de grève ou de lock-out. Cette épargne nous permettra collectivement de ne plus avoir peur financièrement et d'exercer un droit de grève si les offres patronales ne correspondent pas à nos attentes pour la prochaine convention collective. C'est un énorme pas pour votre syndicat et surtout, un rééquilibre des forces pour la prochaine négociation. Toutes mes félicitations!

TOUTE EST DANS TOUTE !

Chaque membre, chaque délégué, chaque officier syndical et chaque personne employée par votre syndicat est un atout pour notre mission collective. Nous avons tous un rôle à jouer pour améliorer collectivement nos conditions de travail. Comme le dit l'expression : « Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin. » C'est dans ce thème qu'a eu lieu le congrès de votre syndicat réunissant toutes les personnes qui ont les valeurs syndicales au ventre et qui s'impliquent pour nous tous. En ce début de négociation avec les employeurs, quoi de

mieux que de se serrer les coudes et de se rappeler que nous faisons tous parti de ce grand tout qu'est le syndicat!

Vous aussi, vous pouvez contribuer à votre manière : En dénonçant les mauvaises pratiques de votre employeur auprès de votre syndicat et en faisant les griefs nécessaires, non seulement vous obtenez ce qui vous est dû, mais vous faites aussi en sorte que l'employeur change ses pratiques.

En déclarant les risques et les procédures dangereuses auprès de votre Représentant en Santé Sécurité, vous collaborez à réduire les risques d'accidents.

Si vous êtes victime d'un accident de travail et que vous demandez l'aide de notre Responsable en Santé Sécurité, non seulement vous obtenez gratuitement son support pour le processus à la CNESST, mais vous aidez à ce qu'un accident semblable soit évité.

En communiquant avec votre délégué régional lors d'un changement d'employeur sur votre contrat de travail, vous aidez au recrutement syndical et vous vous assurez de conserver tous les avantages d'être syndiqué.

En participant à vos assemblées syndicales, vous contribuez à la prise de décision concernant le fonctionnement de Votre syndicat et vous vous assurez qu'il représente bien Vos intérêts.

Votre syndicat, c'est vous!

Vous avez voté à 96% pour l'adoption de la création d'une épargne permettant le versement d'une indemnité monétaire en cas de grève ou de lock-out. Cette épargne nous permettra collectivement de ne plus avoir peur financièrement et d'exercer un droit de grève si les offres patronales ne correspondent pas à nos attentes pour la prochaine convention collective.

MESSAGE DU PERMANENT

À L'ACTION ...!...!...!

Nous venons de finir la tournée de l'adoption du cahier de demande et c'est avec fébrilité que j'entrevois le renouvellement de notre convention collective.

La raison : le rapport de force que l'on s'est donné en se dotant d'une sécurité financière afin de ne pas accepter l'inacceptable, de protéger nos acquis ainsi que le pouvoir de changer les choses. Ces choses qui nous sont dues, le respect, la dignité, la sécurité d'emploi et l'argent... beaucoup plus d'argent en fonctions de nos convictions et de notre travail pas toujours facile.

Nous connaissons nos enjeux, il faudra agir, **il faudra passer à l'action.....**

Salutations mes amis !!

Sylvain Rock Plante
Permanent



Sur la photo : Sylvain-Rock Plante, Permanent, qui remet au nom du Syndicat des Métallurgistes un chèque de 1,500 \$ à Amerjit Khasria, agent de sécurité de la Section locale 8922 et étudiant en ingénierie à la Polytechnique.

Félicitations Amerjit, qui est l'un des 6 récipiendaires des bourses d'études postsecondaires 2024 dans le District 5.

Assemblées générales – DÉCEMBRE 2024

QUÉBEC

2 décembre 19 h

3 décembre 9 h

Hôtel Must

1345, route de l'aéroport,
Ancienne-Lorette G2G 1G5
(Salle à confirmer à l'entrée)

SHERBROOKE

3 décembre 19 h

4 décembre 9 h

Hôtel Delta

2685 King Ouest,
Sherbrooke J1L 1C1
(Salle à confirmer à l'entrée)

MONTRÉAL

4 décembre 19 h

5 décembre 9 h

Place Versailles

5125, du Trianon
Bureau 300 (3e étage)
H1M 2S5 (Métro Radisson)
(Salle à confirmer à l'entrée)

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------|
| 1) Ouverture de l'assemblée | 5) Lecture de la correspondance | 10) Rapport du Permanent |
| 2) Lecture de l'ordre du jour | 6) Rapport financier | 11) Rapport du Président |
| 3) Appel des officiers | 7) Rapport des Syndics | 12) Varia |
| 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée | 8) Rapport du Comité de griefs | 13) Ajournement |
| | 9) Rapport du Comité de SST | |

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

NÉGO NÉGO NÉGO !

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA PARTIE PATRONALE

LES ÉTAPES DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Chers collègues agents et agentes de sécurité, nous avons déjà franchi les premières étapes, car votre Comité de négociation a encore cette fois-ci débuté les rencontres le plus tôt qu'il était possible afin de viser à pouvoir arriver à une entente rapidement.

En effet, nous avons passé les étapes suivantes :

- ✓ 1 - Établir un Comité de négo
- ✓ 2 - Bâtir un cahier de demandes;
- ✓ 3 - Construire un projet de négo, le présenter aux membres en assemblées et voter;
- 4 - Ensuite s'amorcent des rencontres entre les parties- **en cours**
- 5- Les autres étapes visent à en arriver à une Entente de principe, une Entente finale, la Ratification et puis la Signature de la nouvelle convention collective. Par la suite, faut pousser, tirer, appeler notre député, notre ministre, le premier ministre pour que le DÉCRET soit adopté au plus sacrant !

MAIS, LE PLUS IMPORTANT SE PASSE ENTRE LES POINTS 4 et 5 : c'est la présence des membres pour faire pression sur toutes les parties concernées, pour se faire VOIR et ENTENDRE en répondant PRÉSENT ! PRÉSENTE ! quand votre syndicat vous invite.

Soyez à l'affut des nouvelles et consultez notre site internet. **Ce sont les gens qui participent qui peuvent changer, AMÉLIORER les conditions de votre travail, SEREZ-VOUS LÀ ?**

Marc Lacasse

SEUL ON PENSE ALLER PLUS VITE, MAIS, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN !



TOUT' EST DANS TOUT' !



STRUCTURE DU SYNDICAT

LES MÉTALLOS AU QUÉBEC

Historiquement, les membres québécois du syndicat international des « **United Steel Workers** » se sont toujours identifiés distinctement par l'appellation « **Métallos** ». Cette dénomination remonte à la fondation de notre syndicat et reflète de façon éloquente le caractère distinct du Québec.

Les Métallos ont toujours favorisé un mode de fonctionnement décentralisé pour offrir des services adaptés aux besoins des membres. Cette flexibilité a permis au caractère distinct des Métallos du Québec de se développer. Le Syndicat des Métallos est formé de plusieurs sections locales ou sections locales composées.

Les Métallos québécois sont dirigés par un directeur élu au suffrage universel des membres à tous les 4 ans. Une trentaine de représentants syndicaux soutiennent les sections locales dans leurs actions. Cette équipe est complétée par des spécialistes.

LES SECTIONS LOCALES- AUTONOMES ET COMPOSÉES

Le Syndicat des Métallos est formé de sections locales autonomes et d'autres composées. Alors qu'une section locale autonome représente des membres d'un même milieu de travail, une section locale composée représente des membres issus de différentes accréditations syndicales, dans différents milieux de travail. Certaines sections locales composées représentent des unités (syndicats locaux) sur une base géographique, tandis que d'autres les regroupent par secteur d'activité (ex. : sécurité ou hôtellerie).

L'exécutif d'une section locale autonome est généralement composé de 11 travailleuses ou travailleurs élues(s) par les membres du syndicat. L'unité d'une section locale composée comporte un exécutif de 3 à 5 travailleurs et l'ensemble des membres de la section locale composée élit un exécutif à l'échelle de la section locale.

Chaque année, les sections locales se réunissent à l'occasion de l'assemblée annuelle pour définir les orientations du syndicat. Durant l'année, les syndicats locaux sont également invités à participer à des rencontres régionales.

AFFILIATIONS

Les sections locales peuvent être affiliées à différents organismes québécois, canadiens ou internationaux. Les plus connus sont : Les Conseils régionaux FTQ, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), le Congrès du travail du Canada (CTC), la Confédération syndicale internationale (CSI) et IndustriALL.

Luc Thibaudeau

Source : Métallos, Section locale 8922



District 5 : la province du Québec.

Il n'est jamais trop tard pour devenir ce que nous aurions pu être.

George Eliot

LA « TARTE » DU BOSS OU... QUI A QUOI...

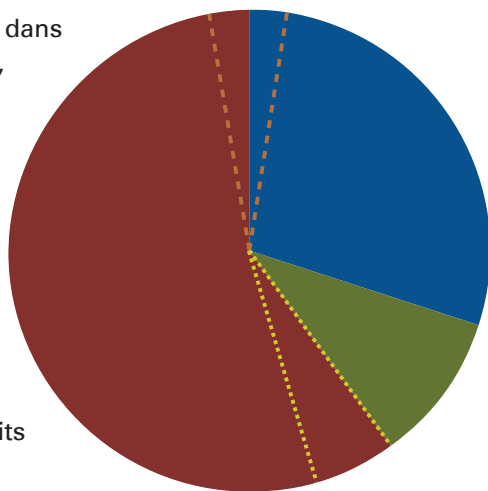
1. LA CONVENTION COLLECTIVE

Une convention collective est une entente écrite entre un ou plusieurs employeurs et un groupe de travailleurs qui sont représentés par un syndicat. **Ce contrat contient des dispositions régissant les conditions de travail, ainsi que les droits et obligations de l'employeur, du Syndicat et des travailleurs.** Elle contient aussi diverses clauses comme celles portant sur les droits syndicaux, le mode de règlement des litiges, les mouvements de main-d'œuvre ou l'ancienneté.

2. « LA TARTE DU BOSS »

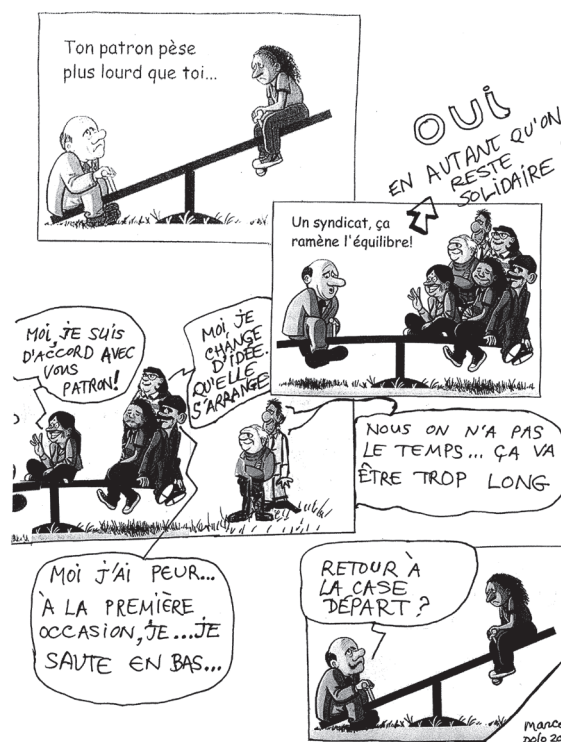
Lorsque nous travaillons dans un endroit non-syndiqué, nous avons comme protection ou comme garantie les droits prévus aux lois et aussi la parole du patron. Lorsque nous sommes syndiqués, nous avons en plus de cela une convention collective.

Nous savons que les droits prévus aux lois sont des droits minimums, comme nous les retrouvons dans la Loi sur les normes du travail qui fixe le salaire minimum, la durée minimale des vacances, etc. La majorité des lois qui traitent des sujets reliés au travail établissent des règles ou des normes minimales. Ainsi, avant la syndicalisation,



l'employeur possède tous les droits de gérance, moins les obligations reconnues dans les lois.

Pour limiter les droits de gérance de l'employeur et défendre les intérêts des travailleurs, ceux-ci se regroupent en syndicat et utilisent collectivement leur force de travail. Le Comité de négociation est la voix des travailleurs et défend leurs intérêts. Il arrive qu'il soit nécessaire pour l'ensemble des travailleurs de démontrer fortement et sans équivoque leur volonté collective.



DU CÔTÉ DU RECRUTEMENT

ENCORE DE BONNES NOUVELLES AU SEIN DE VOTRE SYNDICAT !

Nous avons maintenant 4 accréditations avec l'agence Sirois Sécurité sur 4 sites des compagnies suivantes :

- Les Studios Mels
- Vidéotron
- Québecor
- Le Journal de Montréal.

Aidez-nous à aider les agents et agentes qui ont besoin d'être mieux protégés par le meilleur Syndicat !

Si vous connaissez des agents qui travaillent pour une agence non-syndiquée et qui montrent de l'intérêt à le devenir afin de pouvoir bénéficier des services offerts, n'hésitez surtout pas à nous contacter, et/ou à leur transmettre nos coordonnées.

Surtout n'oubliez pas de leur dire que tout se fait avec confidentialité et professionnalisme.

Vos recruteurs vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes et une bonne année 2025 !!!

Votre équipe de recrutement
Nicole Paradis, Patrice Lacasse et Marc-André Ross

ESPACE LIBRE, ESPRIT LIBÉRÉ

Le désencombrement, de votre espace comme de votre esprit, peut prouver infiniment bénéfique pour votre bien-être. En quelques étapes seulement, vous pouvez transformer votre environnement, externe autant qu'interne, et ainsi améliorer votre qualité de vie.

Désencombrer votre espace

Pour désencombrer votre espace de vie, que ce soit à la maison ou au travail, commencez par trier les objets inutiles dans les tiroirs et les armoires. Jetez, donnez ou vendez ce qui vous n'est plus utile, et trouvez une place pour ce qui reste. Pendant que tout est sorti, prenez le temps d'organiser vos articles afin de créer un espace fonctionnel favorisant l'efficacité.

Désencombrer votre esprit

Une pratique régulière de méditation et de pleine conscience est une excellente façon de libérer votre conscience des pensées négatives superflues et de clarifier votre état d'esprit. Vous concentrer sur le moment présent vous aidera à atteindre un état de calme intérieur.

Trois questions clés à vous poser

- **Est-ce que ça vous est vraiment utile ? Dites au revoir** à ce qui ne sert plus, et questionnez-vous sur les besoins que remplissent les éléments de votre environnement.
- **Qu'est-ce que ça vous apporte ?** Si quelque chose vous apporte plus de négatif que de positif, vous en délaisser est probablement la meilleure chose à faire.
- **En avez-vous déjà un (ou plusieurs) ?** Gardez vos éléments préférés qui vous sont particulièrement utiles. Ça ne sert à rien d'avoir deux de tout !

Désencombrer votre vie peut sembler insurmontable. Pour alléger la tâche, rappelez-vous : chaque chose en son temps. Pièce par pièce, morceau par morceau, relation par relation : un jour à la fois, laissez aller les éléments superflus qui encombrant votre quotidien. Dans ce processus, vous trouverez assurément plus de place pour votre bien-être et pour ce qui vous est réellement cher.

Si vous vous sentez dépassé ou que vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter notre programme d'aide aux employés.



Rédigé par Valérie Caron,
Étudiante au baccalauréat en psychologie



1 800 525-0997



services@consultantsbch.com



Clavardage : consultantsbch.com

DU CÔTÉ S.S.T.

LA LOI, C'EST LA LOI !!

DU NOUVEAU DANS LA LOI ! HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL

Dépôt projet de loi 42 le 23 novembre 2023

Projet de loi 42 adopté le 21 mars 2024

Sanctionner le 27 mars 2024

En vigueur en date du **27 mars 2024**

- La **définition de la violence à caractère sexuel** est ajoutée dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- Les personnes qui dénoncent une situation de harcèlement dont elles ont été témoins **bénéficient d'une protection contre les représailles**;
- L'imputation du coût des prestations liées aux lésions professionnelles découlant de la violence à caractère sexuel est répartie à l'ensemble des employeurs;
- Lorsque le Tribunal administratif du travail rend une décision quant à une plainte portant sur du harcèlement psychologique, **le délai pour produire une réclamation du travailleur pour une lésion professionnelle causée par ce harcèlement psychologique** se calcule à partir du jour de la décision du Tribunal administratif du travail dans les cas où :
 - Le tribunal estime probable que le harcèlement psychologique a entraîné une lésion professionnelle et qu'il réserve sa décision en conséquence;
 - La CNESST n'a pas reçu de réclamation ou d'avis d'option pour cette lésion à la date de cette décision.

En vigueur à partir du **27 septembre 2024**

- Des changements apportés au contenu de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement seront en vigueur. **Tous les employeurs qui ont déjà une politique devront la mettre à jour pour tenir compte de ces changements.**

- Des présomptions pour **faciliter la reconnaissance** d'une lésion professionnelle résultant de la violence à caractère sexuel **ont été ajoutées.**
- **Le délai pour produire une réclamation** pour une lésion professionnelle résultant de la violence à caractère sexuel **passera de 6 mois à 2 ans.**
- Le montant de l'indemnité de remplacement du revenu d'un travailleur étudiant à **temps plein de 18 ans ou moins** au moment de sa lésion a été **revu à la hausse à 17 fois le taux général du salaire minimum** en vigueur au moment du versement de l'indemnité. La CNESST peut aussi tenir compte des revenus prévus dans le contrat de travail pour le calcul de l'indemnité.
- **Des sanctions en cas d'infraction touchant la confidentialité** du dossier d'une travailleuse ou d'un travailleur ont été introduites. Ces sanctions sont prévues pour l'employeur, la personne qu'il autorise et le professionnel ou la professionnelle de la santé qu'il désigne.

HARCÈLEMENT SEXUEL

Les conduites pouvant être associées à des situations de harcèlement sexuel comprennent toute forme d'attentions ou d'avances non désirées à connotation sexuelle, par exemple :

- Une sollicitation insistante;
- Des regards, des baisers ou des attouchements;
- Des insultes sexistes et des propos grossiers;
- Des propos, blagues ou images à connotation sexuelle transmis par tout moyen, technologique ou autre.

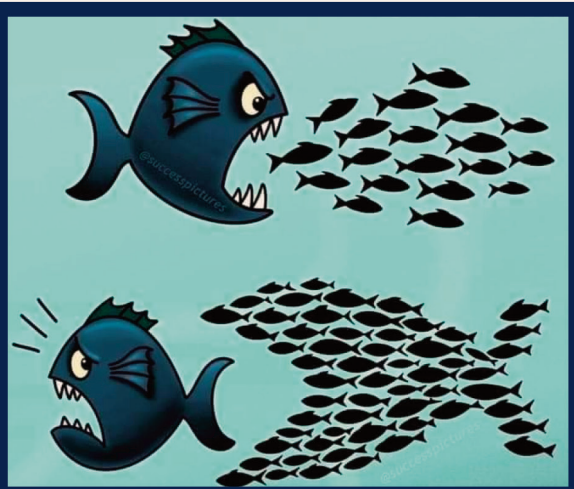
Guy Doré

Représentant SST
Prévention

La mobilisation syndicale fait la force.

Serez-vous au rendez-vous pour la Négo ?

Détails à suivre...



SANTÉ ET SÉCURITÉ

RAPPEL AUX ACCIDENTÉS-ES DU TRAVAIL

Si vous êtes malheureusement victime d'un accident du travail, le Syndicat des Métallos local 8922 est là pour vous accompagner dans vos démarches auprès de l'employeur et de la CNESST.

En effet, bien que la loi n'oblige pas le syndicat à vous représenter en cas d'accident, **c'est un service qui vous est offert gratuitement par votre section locale.**

Les procédures administratives avec la CNESST et l'employeur étant souvent lourdes et complexes, nous vous invitons donc à contacter rapidement votre syndicat en cas d'accident du travail.

Le refus ou l'acceptation de votre réclamation du travailleur par la CNESST peu parfois dépendre principalement du volet administratif (paperasses).

IL FAUT SE RAPPELER QU'IL Y A DEUX RÈGLES IMPORTANTES À TOUJOURS RESPECTER EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL :

1. Déclarez votre accident la journée même à l'employeur. Même si l'accident peu vous sembler banal.
2. Consultez rapidement un médecin.

En effet, vos **2 pires obstacles** pour l'acceptation de votre dossier par la CNESST sont :

1. Un délai de déclaration à votre employeur.
2. Un délai de consultation avec un médecin.

En terminant, je me permets humblement une mise en garde dans le choix de la personne ou la firme qui va ultimement vous représenter dans votre dossier CNESST si vous désirez l'être.

Nous sommes dans un pays libre, il est clair que ce choix vous appartient. Cependant, pendant que ce service vous est offert gratuitement par votre syndicat, certaines firmes ou individus vont vous exiger de très fortes sommes d'argent pour prendre en charge votre dossier CNESST pour souvent très peu de résultat.....

En revanche, **un simple appel à votre représentant syndical** à la défense des accidentés-es et un accompagnement peu vous être offert.

Exigez toujours de votre employeur un milieu de travail sécuritaire.

N'hésitez pas à me contacter.

François Nadeau

Représentant SST
Réparation

NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Boucher	Daniel	67	30.06.2024	GARDA
Dubois	Lawrence	60	21.07.2024	C.C.C
Lévesque	René	66	02.08.2024	C.C.C
Turcotte	Jules	67	08.09.2024	GARDA

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux proches des familles éprouvées.

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !

Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES
www.burrowes.ca

Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922



Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

Comparez et économisez ! 1-888-522-2661

LE COMITÉ DES FEMMES D'ACIER

RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DU 20 SEPTEMBRE 2024

Suite au départ à la retraite de Manon Giard, le Comité des femmes d'acier a tenu des élections et c'est Caroline Lemay qui la remplacera dans ses fonctions de secrétaire-archiviste du Comité. Chantale Lalancette conserve la présidence et Vicky Gagné la trésorerie.

Lors de la dernière rencontre, le Comité a travaillé sur un plan stratégique de 2 ans :

- Organisation de la Journée des droits de la femme mars 2025;
- Préparation d'un Forum des femmes d'acier du District 5 en 2026 ;
- Élaboration d'un guide de négociation au féminin ;
- Échange avec des femmes syndicalistes du Madagascar;
- Trouver une nouvelle image pour le comité des femmes d'acier qui se distingue des autres districts.

PROJET SACOCHES

Bientôt le « projet sacoches », inspiré d'une initiative du Conseil régional FTQ de l'Éstrie, verra le jour. Nous espérons pouvoir réaliser ce projet dans toutes les régions du Québec et en faire l'activité vedette du 8 mars 2025.

Le but est d'amasser des articles neufs pour les remettre à des organismes venant en aide aux femmes et enfants en situation de violence.

Produit d'hygiène féminine, déodorant, brosse à dent et dentifrice, élastiques et pinces à cheveux, shampoing, revitalisant, maquillage, bas et sous-vêtements (neufs), couche pour bébé, shampoing pour bébé, lingettes, Q-Tips, etc.

Pensez à ce que vous avez dans votre sac à main et c'est probablement ce dont nous avons de besoin pour la collecte, y compris bien sûr des dons en argent \$!

FORUM DES FEMMES D'ACIER 2026

Notre Comité travaille à monter l'organisation d'un 2e forum Femmes d'acier du Québec. Il sera intéressant de constater les avancées en matière de condition féminine et les nouveaux défis à réaliser. Apprendre du passé pour mieux avancer dans l'avenir !

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2024 À JONQUIÈRE

Bonne nouvelle, cette année, la réunion du Comité des Femmes d'Acier s'est tenue lors de l'assemblée annuelle sera sous une formule « élargie » avec un déjeuner fourni. Toutes les femmes, impliquées ou non, étaient les bienvenues et étaient invitées à prendre la parole et à participer activement au Comité des femmes d'acier. On a eu le plaisir d'en voir beaucoup. Au plaisir de vous y voir l'an prochain !

GUIDE DE NÉGOCIATION

Maude Raiche, permanente Métallos, travaille avec les représentantes des autres districts pour l'élaboration d'un recueil de textes de convention collective qui

traitera spécifiquement des enjeux des femmes. Une fois terminé, ce recueil sera communiqué à l'ensemble des sections locales afin de les inciter à négocier et inclure des clauses plus « féministes » dans les conventions collectives de travail.

Jusqu'à maintenant, il y a peu de textes qui existent, il faut donc composer des textes davantage en lien avec nos enjeux.

Ces libellés s'inspirent aussi des différentes ententes non-conventionnées avec certains employeurs.

Vous avez des idées de sujets et/ou d'enjeux féminins à traiter ? Sortez votre plume et écrivez-nous afin que nous les transmettions à Mme Raïche. Seule on pense que ça va plus vite mais ensemble on va plus loin !

ÉCHANGE AVEC DES FEMMES SYNDICALISTES DU MADAGASCAR

Depuis plusieurs années, le Fonds Humanitaire des Métallos a un projet de solidarité avec un syndicat qui représente les travailleurs de Rio Tinto au Madagascar. Maude a eu une invitation le printemps dernier pour animer une formation d'éducation syndicale pour échanger sur les pratiques antisyndicales des grandes compagnies.

Le Madagascar est un des pays les plus pauvres de la région ; lors de son séjour, Maude a été à même de constater les inégalités sociales liées à un emploi syndiqué en comparaison avec un emploi non-syndiqué. De retour au Québec, elle a manifesté le désir de rester en contact avec des intervenantes syndicales et des responsables d'un orphelinat qu'elle a visité. Elle a proposé au Comité des femmes d'acier de mettre en place un projet d'échange virtuel avec trois femmes du Madagascar impliquées syndicalement. Nous vous tiendrons informées du développement du projet.

NOUVELLE IMAGE DU FÉMINISME

Le Comité des femmes d'acier du District 5 vous invite à découvrir une grande femme qui a fait évoluer la place des femmes dans la société Mme Ruth Bader Ginsburg. Membre de la Cour suprême des États-Unis de 1993 à 2020, elle est la deuxième femme nommée à la plus haute juridiction fédérale. Elle y a fait adopter des positions résolument progressistes, en défendant toute sa vie la cause des femmes, celle des minorités et de l'environnement.

EN CONCLUSION

Le Comité vous invite à faire parvenir les noms des représentantes de votre Comité femmes d'acier local, afin d'avoir une liste à jour et ainsi faciliter le partage d'information.

À bientôt !
Le Comité des femmes d'acier.





+ 30 %*
d'économies d'impôt

REER
conventionnel

REER+
au Fonds

COTISER AU REER+, C'EST 30 %* PLUS PAYANT.

En plus de bénéficier d'une retraite avantageuse, investir au Fonds, c'est contribuer au maintien de centaines de milliers d'emplois de qualité au Québec.

reerplus.com



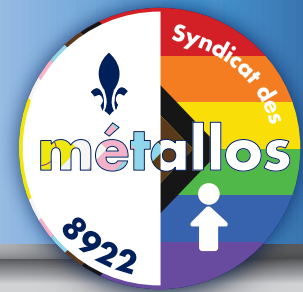
Pour plus d'informations concernant le REER+ au Fonds de solidarité FTQ, contactez un responsable local (RL) de votre section locale.



* L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web.fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

« À partir du 9 octobre 2024, tous les agents qui ont complété leur adhésion au Fonds FTQ ont droit à 20c de l'heure travaillée **payée par l'employeur** pour leur REER au Fonds. Si vous n'avez pas adhéré au Fonds, le 10c que vous receviez de façon automatique va disparaître. Vous pouvez rejoindre Christine Dessureault au 819-218-4183 pour qu'elle vous aide à compléter votre adhésion. »



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS SOCIAUX
<p>Abitibi Christine Dessureault Cell. : 819 218-4183 cdessureault@uasq8922.org</p> <p>Bas St-Laurent • Gaspésie 1 800 361-2914</p> <p>Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org</p> <p>Gatineau Francis Madore Cell. : 873 376-4334 fmadore@uasq8922.org</p> <p>Laurentides • Lanaudière 1-800-361-2914</p> <p>Mauricie • Sherbrooke Centre du Québec 1-800-361-2914</p>	<p>Montréal et environs Rénald Presseault Cell. : 514 894-8922 rpresseault@uasq8922.org</p> <p>Cristina Moreira Cell. : 514 968-3357 cmoreira@uasq8922.org</p> <p>Québec Jonathan Tremblay Cell.: 438-883-6082 jtremblay@uasq8922.org</p> <p>Saguenay • Lac St-Jean Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org</p>	<p>Luc Boisvert Cell. : 819- 244-6989 lboisvert@uasq8922.org</p> <p>Daniel Desjardins Cell. : 418 509-3939 ddesjardins@uasq8922.org</p> <p>Denis Fafard Cell. : 514 718-8922 dfafard@uasq8922.org</p> <p>Nancy Larche Cell. : 514 709-8922 nlarche@uasq8922.org</p> <p>Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org</p>	<p>Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org</p> <p>Montréal et environs Marc Lacasse Cell. : 514 707-8922 mlacasse@uasq8922.org</p> <p>Québec Florence Bédard Cell. : 418 569-1907</p>
		REPRÉSENTANTS SST	RECRUTEMENT
	<p>DÉLÉGUÉ DES POMPIERS</p> <p>Simon Gravel Cell. : 418 815-4463</p>	<p>Guy Doré Cell. : 418 576-2778 Télec : 418 622-8091 gdore@uasq8922.org sst@uasq8922.org</p> <p>François Nadeau Cell. : 450 880.2127 fnadeau@uasq8922.org</p>	<p>Nicole Paradis Cell. : 514 978-8922 nparadis@uasq8922.org</p> <p>Patrice Lacasse Cell.: 450-758-5729 placasse@uasq8922.org</p> <p>Marc-André Ross Cell.: 514-702-8922 maross@uasq8922.org</p>

Tous nos services demeurent opérationnels (Bureau sur rendez-vous seulement). Vous pouvez nous joindre par téléphone aux numéros suivants :

Montréal : 514 - 522 - 8922 • Québec : 418 - 622 - 8044
Sans frais partout dans la province : 1- 800 - 361- 2914

Veillez également noter notre NOUVELLE ADRESSE POSTALE :
1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous vous invitons à consulter notre site internet,
www.uasq8922.org, afin d'obtenir tous nos numéros
de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS !

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical ! journal8922@uasq8922.org Visitez notre site web ! www.uasq8922.org !

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, (Québec) G8Y 3G7.

Tirage : 15 850 exemplaires
 Dépôt à la Bibliothèque du Québec
 Numéro 144 MARS 2024
 Poste-Publication no 41020006



Membres du Comité :

Vincent Boily, Marc Lacasse, Patrick Martin, Johanne Richard, Luc Thibaudeau et Jonathan Tremblay.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.